

Direction de l'Offre de soins

Affaire suivie par : Pierre OUANHNON

Courriel : pierre.ouahnon@ars.sante.fr
Téléphone : 01 44 02 04 30

A l'attention des Orthophonistes

libéraux et salariés de la région Ile-de-France

Paris, le 24 MARS 2020

Objet : COVID 19 et soins d'orthophonie

Mesdames, Messieurs,

A la suite des annonces du Président de la République, et devant la nécessité absolue de contenir la propagation rapide de l'épidémie de Covid-19, les déplacements doivent être réduits au strict nécessaire et il convient de limiter au maximum les contacts physiques au sein de la population.

Compte tenu des caractéristiques propres aux consultations d'orthophonie, le risque de contamination par le Covid-19 entre praticiens et patients peut être augmenté.

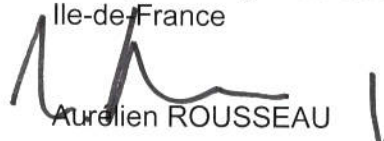
Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé Ile-de-France demande à l'ensemble des orthophonistes de la région de cesser immédiatement toutes les activités de soins en présentiel, si cela n'était pas encore le cas.

Je vous invite à vous rapprocher de l'URPS Orthophonistes d'Ile-de-France pour toute information complémentaire.

Durant cette période de crise sanitaire inédite, je vous remercie de votre implication dans la gestion de celle-ci et sais pouvoir compter sur votre engagement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU